

Communication n° 309
Annule et remplace la communication n° 296

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES COMPETITIONS DE DANSE SUR GLACE SAISON 2021 - 2022

Championnat de France Elite et Master's

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CSNDG									
CLUB									

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Championnat de France Juniors

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG	Montant attribué au club organisateur par la CSNDG : dotation de 2500€ + coût forfaitaire équivalent à 20 inscriptions (les inscriptions sont effectuées à l'ordre de la CSNDG)						X		
CLUB	X	X	X	X	X	X		X	X

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Compétitions Nationales (Coupe d'Automne, Championnat de France B.M.N & Coupe Interrégionale Couples - Championnat de France Solos - **Coupe Interrégionale Solos**)

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG	Montant forfaitaire attribué au club organisateur par la CSNDG, France Couples : si moins de 46 couples = 3500 €, de 46 à 50 couples = 3250 €, de 51 à 55 couples = 3000 €, de 56 à 60 couples = 2750 €, 61 couples ou plus = 2500 € Montant forfaitaire attribué au club organisateur par la CSNDG Coupe d'Automne : 2000 €, Coupe Interrégionale Solos : 2100€ , France Solos : 1000€						X		
CLUB	X	X	X	X	X	X		X	X

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Coupe Interrégionale Solos - Manches du Tournoi de France, du Tournoi Interrégional, Compétitions Adultes

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG							X	X	
CLUB	X	X	X	X	X	X			X

* Sont considérés comme Officiels d'Arbitrage : Juge-Arbitre - Juges - Spécialistes et Contrôleurs techniques - Data Video Replay Operator (DVRO)

* Les Officiels d'Arbitrage stagiaires sont pris en charge après accord de leur Commission de Danse de Ligue.

* La subvention pour la Coupe Interrégionale Solos vise à compenser la perte de l'aide à la Coupe de France Duos.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2021